

les dni

LES DERNIÈRES NOUVELLES D'INGWILLER



VILLE DE

Ingwiller



**LE 6 SEPTEMBRE
RÉOUVERTURE
DE LA MAIRIE
AU CENTRE-VILLE**

**JUILLET > SEPTEMBRE
2023 · N° 39**

SOMMAIRE

DNI JUILLET À SEPTEMBRE

Le mot du maire.....	page 3
Travaux & travaux de rénovation.....	page 4 & 5
Extraits synthétiques des séances de CM.....	pages 6 à 12
Environnement Urbain.....	page 13
Concours communaux.....	page 14
Focus sur nos manifestations.....	page 15
Smictom.....	page 16
La parole à l'opposition.....	page 16
Une entreprise se présente ... TFT.....	page 17
La vie scolaire.....	page 18
La vie associative.....	pages 18
Bibliothèque, marché et communiqués.....	pages 19
La Police Municipale.....	page 20
Les brèves de la Communauté des communes HLPP.....	page 21
Retour sur images.....	page 22 & 23
Etat civil.....	page 24
Calendrier des manifestations.....	pages 25 à 27
Informations pratiques.....	page 28

Des exemplaires de DNI sont disponibles
en mairie et vous trouverez également les
versions pdf sur le site de la mairie.

www.mairie-ingwiller.eu



Pour nous contacter

Téléphone 03 88 89 47 20
contact@mairie-ingwiller.eu

Mairie d'Ingwiller

85 rue du Gal Goureau, 67340 Ingwiller

www.mairie-ingwiller.eu

Mairie d'Ingwiller

LUNDI 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

MARDI 8h00 à 12h00 **FERMÉ l'après-midi**

MERCREDI 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

JEUDI 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

VENREDI 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

SAMEDI 9h00 à 12h00

Comité de rédaction des DNI : Commission Communication
Conception et mise en page erwannfest.fr
Impression: imprimerie BOVI - ImprimVert®
Crédits photos ©freepik ©mairie Ingwiller





ÉDITO LE MOT DU MAIRE

Chères Ingwilleroises, Chers Ingwillerois, Chères lectrices et lecteurs,

A l'heure où je vous écris ces quelques lignes notre territoire connaît un niveau de sécheresse inquiétant.

Je vous invite donc en cette période estivale, qui s'annonce d'ores et déjà chaude et difficile en termes de ressources et de partage de l'eau, à en faire un usage raisonné et en bon père de famille. Nous nous devons, en effet, d'en avoir une utilisation pondérée.

Nous avons la chance d'avoir comme ressource principale la source des 7 fontaines avec un étiage modéré. Cela nous conforte dans nos réflexions d'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales qui collecte les eaux de toute la toiture de la mairie et une installation est en étude pour recueillir les eaux des toits de l'école élémentaire.

Un autre sujet qui nous tient à cœur est la sécurité des piétons. Nous mettrons en œuvre une modification du sens de circulation dans la rue de l'Asile à partir du 7 août prochain et pour une période d'essai d'un an. Les riverains de cette rue ont été consultés (par la police municipale) et, unanimement, ils relèvent les vitesses excessives et la dangerosité de la circulation piétonne. (Lire l'article de la police municipale).

Par souci d'économie d'énergie, un projet est devenu réalité cet hiver. Une extinction de l'éclairage nocturne a été mis en place entre 23h00 et 5h00. Comme je m'y étais engagé dans les DNI précédentes, une réunion publique sous forme de « Stammtisch » sera organisée à l'espace socio culturel le 7 juillet à 19h30. Discuter, échanger, être à votre écoute sur tous les sujets concernant notre vie communale structurera la rencontre. Cette initiative sera réitérée chaque semestre.

Je vous invite cordialement, toutes et tous, à vous y associer. N'hésitez pas à nous faire savoir si vous avez besoin d'être véhiculé(e).

Et enfin une bonne nouvelle : le retour dans notre mairie du centre-ville avec le déménagement des services les 4 et 5 septembre. La mairie sera exceptionnellement fermée ces deux jours (sauf urgence). Tout le personnel et la municipalité vous accueilleront avec enchantement dans des locaux flambant neufs, entièrement restaurés et mis aux normes.

Il nous tient à cœur également de partager dans ces DNI une synthèse des 3 derniers conseils municipaux, (disponibles en version originale sur le site de la mairie) avec principalement le vote des budgets qui, il faut le souligner, ont été approuvés par l'ensemble des conseillers.

L'été est la saison propice aux fêtes. En famille ou entre amis, les rencontres en extérieur sont privilégiées mais je fais appel à votre sens civique et vous invite à une modération des nuisances sonores.

Les 13 /14 juillet, le Marché du Terroir et de l'Artisanat, un concert Hors les Murs dans le cadre du festival Au Grès du Jazz, les soirées dansantes et musicales, le messti, font partie des festivités estivales d'Ingwiller et je vous y invite bien cordialement.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Votre maire Hans DOEPPEN



Photo non contractuelle

TRAVAUX RESEAU D'EAU POTABLE CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE POLLUTION DE 1 200 M³

Pour œuvrer au bon état écologique de la Moder, le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) – Périmètre de la Région d'Ingwiller a engagé la construction d'un bassin de pollution de 1 200 m³ à Ingwiller, Route de Haguenau, à proximité des bâtiments des services techniques de la commune.

Ce bassin permettra d'améliorer la gestion des effluents, c'est-à-dire les eaux usées et les eaux pluviales collectées dans le réseau d'assainissement.

Cette bonne gestion des effluents permet de réduire fortement la pollution des cours d'eau et d'améliorer les écosystèmes naturels. Lors d'épisodes pluvieux, le réseau de collecte est surchargé et surverse son excédent dans le milieu naturel ; c'est le principe de fonctionnement des ouvrages hydrauliques que l'on nomme « déversoirs d'orages ».

Les premiers mètres cubes d'eau, ceux issus du rinçage du réseau d'assainissement, sont les plus chargés en pollution. Des conduites surdimensionnées et des bassins de stockage-restitution, dits bassins de pollution, permettent de les stocker puis, au terme de l'épisode pluvieux, de les restituer progressivement dans le réseau

pour être traités à la station d'épuration.

Ce bassin de pollution, implanté en rive droite de la Moder, permettra de stocker les effluents des communes d'Ingwiller et Weinbourg avant traitement à la station d'épuration intercommunale implantée sur le ban communal de Menchhoffen.

Cette station d'épuration collecte les effluents des communes de Weinbourg, Ingwiller et Menchhoffen pour la vallée de la Moder, et Weiterswiller, Obersoultzbach, Niedersoultzbach et Uttwiller pour la vallée du Soultzbach.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel débuté en 2020 par la construction d'un bassin de pollution de 150 m³ à l'aval de la commune de Weinbourg et le renforcement de la partie amont du réseau d'assainissement sur 290 mètres. Ce programme s'est poursuivi avec la construction puis mise en service en juillet 2022 d'un bassin de pollution de 350 m³ à Menchhoffen, rue de la Moder. Cette opération était combinée avec l'optimisation du fonctionnement du poste de pompage alimentant la station d'épuration située à quelques centaines de mètres.

Le futur bassin de pollution d'Ingwiller, en béton armé et d'un volume utile de 1 200 m³, sera circulaire avec un diamètre de 20 mètres pour une profondeur comprise entre 5 et 6 mètres. Son alimentation se fera au moyen de 2 pompes à un débit de

2 000 m³/h et sa vidange sera gravitaire. Son fonctionnement, entièrement automatisé, fera l'objet d'un suivi depuis le système de télégestion du SDEA.

La maîtrise d'œuvre pour cette opération sera réalisée par le bureau d'études du SDEA et la réalisation des travaux a été attribuée à un groupement composé des entreprises :

GCM, basée à Bouxwiller, pour la partie terrassement, démolition, pose des réseaux et aménagement du site ;

MBH, basée à Herrlisheim, pour la partie génie-civil et serrurerie ;

STRELEC, basée à Strasbourg, pour la partie équipements hydrauliques, électricité et automatisme ;

KELLER Fondations Spéciales, basée à Duttlenheim, pour le renforcement du sol.

Débutés en mai de cette année, les travaux s'étaleront sur une période de 15 mois, pour un budget global de 2 500 000 € HT.

Enfin, ces travaux seront complétés par une seconde phase, programmée en 2024, qui consistera à remplacer la conduite d'assainissement, actuellement de diamètres 400 et 500 mm par une conduite de diamètre 800 et 1 000 mm, depuis le croisement de la Route de Haguenau et de la rue du Général de Gaulle jusqu'au futur bassin de pollution.

ZOOM SUR ... L'ÉCO-RÉFLEXE ! LES LINGETTES SONT UN VÉRITABLE FLÉAU POUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT.

Il ne faut surtout pas les jeter dans les toilettes. Souvent dites « biodégradables », elles n'ont en réalité pas le temps suffisant de se dégrader avant leur arrivée dans les ouvrages de traitement.

Elles causent alors de sérieux dysfonctionnements : elles obstruent les grilles, bouchent et détériorent les pompes.

Lors des fortes pluies, quand le réseau d'assainissement est surchargé, les lingettes peuvent même se retrouver directement dans les cours d'eau.

JETEZ LES LINGETTES À LA POUBELLE !



TRAVAUX

DES ABAT-SONS NEUFS

POUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE PROTESTANTE

La municipalité, soucieuse de conserver et mettre en valeur son patrimoine, a constaté la fragilité de l'ensemble des abat-sons du clocher de l'église protestante et le danger potentiel qui en découlait. Le remplacement de toutes les lames s'est avéré nécessaire.

Les abat-sons représentent l'ensemble des lames inclinées vers le bas qui habillent les baies des clochers. Réalisés en bois, ils s'adaptent à l'architecture des bâtiments et ont pour fonction première de protéger le clocher des infiltrations d'eau lors d'intempéries, mais également de favoriser la diffusion vers le bas du son des cloches.

Pour les remplacer, l'entreprise Dick de Rothbach, spécialiste en la matière, a déposé les anciennes lames vétustes et reposé les abat-sons flambant neufs en douglas, bois réputé pour sa durabilité naturelle. Cette opération a nécessité une nacelle depuis le parvis de l'église vers le clocher.

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Après plus de quatre années d'études et de travaux, la réhabilitation et la mise aux normes de notre maison communale sont sur le point de se terminer. L'aménagement extérieur et paysagé des espaces entourant les bâtiments embellira l'environnement et permettra une utilisation mutualisée qui redonnera toute son attractivité à notre cœur de ville. Dans ce contexte, nous en avons profité pour rénover la conduite d'adduction d'eau potable de la Place du Marché. Un jeu de vannes pouvant assurer un maillage correct entre la Rue du 11 Novembre et la Rue du Général Goureau a été installé. Un bassin de récupération d'eau de pluie, provenant des surfaces de toitures de la mairie et de l'église protestante, a été posé en sous-œuvre. Cet ouvrage circulaire en béton armé d'un diamètre de 1500 mm, sur une longueur de 30 m, cloisonné et étanché aux extrémités, devrait nous garantir un approvisionnement en eau de pluie, constituant une réserve d'eau d'arrosage d'environ 50 m³ destinée à notre fleurissement.

EXTENSION PÉRISCOLAIRE

Les travaux de génie civil en gros œuvre, réalisés durant cet hiver, laissent place actuellement aux corps de métiers concernés par la couverture, le bardage bois, et la fermeture. Pour œuvrer dans de bonnes conditions de sécurité, un échafaudage a été posé récemment.

TRAVAUX DE RÉNOVATION

TRAVAUX RD 919 RUE BELLEVUE

Le tronçon de voie de la RD 919 rue Bellevue, entre la route de Bitche et l'entrée du lotissement Bellevue, vient de recevoir récemment un nouveau tapis d'enrobés. Pour réaliser ces travaux, des interventions préalables de borduration et d'étanchement du réseau d'assainissement se sont avérées nécessaires. Pour appliquer le revêtement neuf, un rabotage intégral de l'ancien tapis a été réalisé. Après un temps de ressuage des enrobés, le marquage horizontal sur cette partie sera rétabli. Ces travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CeA sont financés pour la partie enrobés par le Conseil Européen d'Alsace, et pour le marquage horizontal par la ville d'Ingwiller.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Conformément au projet de renouvellement de nos luminaires d'ancienne génération, la rue Bellevue et la route de Weinbourg ont été équipées de nouveaux éléments d'éclairage. Ces travaux ont consisté en l'enfouissement des fourreaux d'alimentation et en un nouvel espacement des mats permettant une meilleure illumination de nos espaces publics. Ces réalisations nous permettront une économie d'énergie conséquente, au vu de la faible consommation de ces luminaires de nouvelle génération (leds).





LA VIE À INGWILLER

EXTRAITS SYNTHÉTIQUES DE SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Régulièrement nous vous communiquerons quelques extraits de compte-rendu de nos réunions de conseil municipal. L'intégralité des compte-rendu sont disponibles sur notre site www.mairie-ingwiller.eu

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

Finances Locales - Décisions budgétaires - Comptes Administratifs 2022

Mme Elisabeth BECK, 1ère Adjointe au Maire, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2022 concernant le budget principal de la Ville et les budgets annexes du « Service des Eaux » et du « Lotissement Malterie ».

Elle propose au Conseil Municipal de délibérer pour les approuver. Mme Elisabeth BECK précise que la commission « Ressources financières » a examiné en détail lesdits comptes administratifs lors de sa réunion du 20/03/2023 et les a approuvés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Elisabeth BECK, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2022, dressés par M. Hans DOEPPE, Maire, qui est sorti de la salle au moment du vote, à l'unanimité :

1) donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2022, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Réalisé 2022	4 579 823,92	-3 125 550,67	3 354 703,48	-2 697 867,00
Solde d'exécution budgétaire		1 454 273,25		656 836,48
		2 111 109,73		
Restes à réaliser	0,00	0,00	570 882,00	-883 965,00
Solde des restes à réaliser (RAR)		0,00		-313 083,00
Solde d'exécution budgétaire avec restes à réaliser		1 454 273,25		343 753,48
Solde cumulé		1 798 026,73		

Total dépenses hors RAR :	-5 823 417,67	2 111 109,73
Total Recettes hors RAR :	7 934 527,40	
Total dépenses y compris RAR :	-6 707 382,67	1 798 026,73
Total Recettes y compris RAR :	8 505 409,40	

Service des eaux	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Réalisé 2022	826 015,46	-743 513,21	363 478,03	-323 589,77
Solde d'exécution budgétaire		82 502,25		39 888,26
		122 390,51		
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser		0,00		0,00
Solde d'exécution budgétaire avec restes à réaliser		82 502,25		39 888,26
Solde cumulé		122 390,51		

Total dépenses hors RAR :	-1 067 102,98	122 390,51
Total Recettes hors RAR :	1 189 493,49	
Total dépenses y compris RAR :	-1 067 102,98	122 390,51
Total Recettes y compris RAR :	1 189 493,49	

LOTISSEMENT MALTERIE	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Réalisé 2022	124 365,14	-26 743,86	26 743,86	-26 743,86
Solde d'exécution budgétaire		97 621,28		0,00
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser		0,00		0,00
Solde d'exécution budgétaire avec restes à réaliser		97 621,28		0,00
Solde cumulé		97 621,28		

Total dépenses hors RAR :	-53 487,72	97 621,28
Total Recettes hors RAR :	151 109,00	
Total dépenses y compris RAR :	-53 487,72	97 621,28
Total Recettes y compris RAR :	151 109,00	

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) approuve et arrête les résultats tels que présentés, comme suit :

- Budget Principal : Unanimité (22 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION) ;
- Budget annexe du Service des Eaux : Unanimité (22 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION) ;
- Budget annexe Lotissement Malterie : Unanimité (22 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION).

Remarque :

M. le Maire, qui est sorti de la salle avant le vote, n'a pas pris part au vote.

Finances Locales - Décisions budgétaires - Affectation des résultats 2022

M. le Maire rappelle que conformément aux règles de la comptabilité publique et en application des instructions M14 et M49, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice 2022 avant leur reprise au budget de l'année suivante.

M. le Maire rappelle que l'arrêté des comptes permet de déterminer 3 éléments :

1. Le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement.
Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2021 reporté de la section de fonctionnement (compte 002).
2. Le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement.
Ce résultat est constitué par le résultat comptable de

l'exercice constaté à la clôture de l'exercice (total recettes – total dépenses) augmenté du résultat 2021 reporté de la section d'investissement (compte 001).

3. Les restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes).

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2022 de la section d'investissement.

La nomenclature M14 précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du conseil municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est ainsi appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice 2022 avant leur reprise au budget de l'année suivante :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (23 voix POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION), d'affecter les résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit:

Budget Principal

Résultat de fonctionnement cumulé 2022 (excédent à affecter) :	1 454 273.25 €
Besoin de financement 2021 restes à réaliser inclus :	- €
Affectation :	
Reprise au compte 002 en section de fonctionnement :	1 454 273.25 €
Affectation au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin réel de financement :	- €

Service des Eaux

Résultat de fonctionnement cumulé 2022 (excédent à affecter) :	82 502.25 €
Besoin de financement 2022 restes à réaliser inclus :	- €
Affectation :	
Reprise au compte 002 en section de fonctionnement :	82 502.25 €
Affectation au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin réel de financement :	- €

Lotissement Malterie

Excédent de fonctionnement 2022 :	97 621.28 €
Affectation :	
Reprise au compte 002 en recettes de fonctionnement :	97 621.28 €
Résultat d'investissement 2022 :	0 €

6° Finances Locales – Décisions budgétaires – Budgets Primitifs 2023

M. le Maire, Hans DOEPPEN, présente à l'assemblée les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2023 concernant le budget principal de la Ville et les budgets annexes du « Service des Eaux » et du « Lotissement Malterie ».

Il propose au Conseil Municipal de les adopter et rappelle que les propositions budgétaires pour l'exercice 2023 ont été examinées en détail et approuvées à l'unanimité par la Commission « Ressources Financières » lors de sa réunion du 20/03/2023.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un budget dans la continuité des précédents, c'est-à-dire ambitieux mais également très pragmatique. M. le Maire pointe l'impact de l'envolée des prix de l'énergie sur la construction budgétaire. Il évoque également la volonté assumée de poursuivre les efforts pour améliorer la rémunération des agents afin de pérenniser le personnel de la commune.

La commune poursuivra en 2023 son rôle en matière d'investissement local avec des dépenses prévues s'élevant

à 3,6M€, dont 2,1M€ affectés au projet de restructuration/extension de l'hôtel de ville.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les propositions budgétaires pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS) :

1) Décide de procéder au vote des budgets primitifs 2023 concernant le budget principal de la Ville et les budgets annexes du « Service des Eaux » et du « Lotissement Malterie » chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement

Budget Général

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT - DEPENSES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	1 176 275,00 €	23	0	0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 667 716,00 €	23	0	0
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	13 708,92 €	23	0	0
023 - Virement à la section d'investissement	1 482 000,00 €	23	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	214 406,54 €	23	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	200 600,54 €	23	0	0
66 - Charges financières	34 905,00 €	23	0	0
67 - Charges exceptionnelles	4 550,00 €	23	0	0
TOTAL Dépenses	4 794 162,00 €	23	0	0
BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT - RECETTES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 454 273,25 €	23	0	0
013 - Atténuations de charges	77 100,00 €	23	0	0
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	276 538,00 €	23	0	0
73 - Impôts et taxes	2 062 346,30 €	23	0	0
74 - Dotations, subventions et participations	779 361,00 €	23	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	147 872,00 €	23	0	0
76 - Produits financiers	820,00 €	23	0	0
77 - Produits exceptionnels	851,45 €	23	0	0
TOTAL Recettes	4 794 162,00 €	23	0	0

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT - DEPENSES	Proposition 2023	Pour	Contre	Abstention
020 - Dépenses imprévues (investissement)	16 208,77 €	23	0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	851,45 €	23	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	316 508,15 €	23	0	0
20 - Immobilisations incorporelles	119 814,00 €	23	0	0
204 - Subventions d'équipement versées	47 564,63 €	23	0	0
21 - Immobilisations corporelles	3 104 964,00 €	23	0	0
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immo.	5 000,00 €	23	0	0
TOTAL Dépenses	3 610 911,00 €	23	0	0
BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT - RECETTES	Proposition 2023	Pour	Contre	Abstention
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	656 836,46 €	23	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 482 000,00 €	23	0	0
28 - Amortissements et Immobilisations	214 406,54 €	23	0	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	288 750,00 €	23	0	0
13 - Subventions d'investissement	928 348,00 €	23	0	0
27 - Immobilisations corporelles	40 570,00 €	23	0	0
TOTAL Recettes	3 610 911,00 €	23	0	0

Service des Eaux

BUDGET SERVICES DES EAUX - FONCTIONNEMENT - DEPENSES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	242 100,00 €	23	0	0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	24 000,00 €	23	0	0
014 - Atténuations de produits	120 000,00 €	23	0	0
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	15 837,98 €	23	0	0
023 - Virement à la section d'investissement	116 100,00 €	23	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 162,02 €	23	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	23	0	0
66 - Charges financières	6 200,00 €	23	0	0
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €	23	0	0
TOTAL DEPENSES	577 400,00 €	23	0	0
BUDGET SERVICES DES EAUX - FONCTIONNEMENT - RECETTES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	82 609,66 €	23	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	75 789,43 €	23	0	0
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	418 930,00 €	23	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	70,91 €	23	0	0
TOTAL RECETTES	577 400,00 €	23	0	0

BUDGET SERVICES DES EAUX - INVESTISSEMENT - DEPENSES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
020 - Dépenses imprévues (investissement)	2 300,85 €	23	0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	75 789,43 €	23	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	56 060,00 €	23	0	0
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	23	0	0
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00 €	23	0	0
TOTAL DEPENSES	184 150,28 €	23	0	0
BUDGET SERVICES DES EAUX - INVESTISSEMENT - RECETTES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 888,26 €	23	0	0
021 - Virement de la section d'exploitation	116 100,00 €	23	0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 162,02 €	23	0	0
TOTAL RECETTES	184 150,28 €	23	0	0

Lotissement MALTERIE

LOTISSEMENT MALTERIE - FONCTIONNEMENT - DEPENSES	PROPOSITION 2023	Votes		
6522 - Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	97 621,28 €	Pour	Contre	Abstention
TOTAL Dépenses	97 621,28 €	23	0	0
LOTISSEMENT MALTERIE - FONCTIONNEMENT - RECETTES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	97 621,28 €	23	0	0
TOTAL Recettes	97 621,28 €	23	0	0
LOTISSEMENT MALTERIE - INVESTISSEMENT - DEPENSES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	23	0	0
TOTAL Dépenses	- €	23	0	0
LOTISSEMENT MALTERIE - INVESTISSEMENT - RECETTES	PROPOSITION 2023	Pour	Contre	Abstention
3351 - Terrains	- €	23	0	0
TOTAL Recettes	- €	23	0	0

Lotissement
MALTERIE (suite)

LOTISSEMENT MALTERIE - FONCTIONNEMENT - DEPENSES		PROPOSITION 2023	Votes		
6522 - Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal		97 621,28 €	Pour	Contre	Abstention
TOTAL Dépenses		97 621,28 €			
LOTISSEMENT MALTERIE - FONCTIONNEMENT - RECETTES		PROPOSITION 2023			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		97 621,28 €	Pour	Contre	Abstention
TOTAL Recettes		97 621,28 €			

2) Approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2023 arrêtés comme suit :

Budget Général

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Propositions nouvelles 2023	4 794 162,00	4 794 162,00	3 040 029,00	2 726 946,00
Crédits reportés	0,00	0,00	570 882,00	883 965,00
Total Budget 2023	4 794 162,00	4 794 162,00	3 610 911,00	3 610 911,00
Total Dépenses	8 405 073,00			
Total Recettes	8 405 073,00			

Service des Eaux

BUDGET SERVICE DES EAUX	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Propositions nouvelles 2023	577 400,00	577 400,00	184 150,28	184 150,28
Crédits reportés	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Budget 2023	577 400,00	577 400,00	184 150,28	184 150,28
Total Dépenses	761 550,28			
Total Recettes	761 550,28			

Lotissement MALTERIE

BUDGET LOTISSEMENT MALTERIE	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Propositions nouvelles 2023	0,00	97 621,28	0,00	0,00
Total Dépenses	97 621,28			
Total Recettes	0,00			

Finances locales - Décisions budgétaires - Vote des taux de fiscalité directe locale 2023

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité directe locale applicables sur le territoire de la collectivité dont le produit revient à la commune.

Par délibération en date du 11/04/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 56,93 %

M. le Maire rappelle que les taux des taxes directes locales d'Ingwiller n'ont plus été augmentés depuis 2004. Ces taux ont même connu deux baisses en 2014 et 2019.

Par ailleurs M. le Maire informe le conseil municipal que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Ainsi, il n'était plus nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

A compter de 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

M. le Maire précise que le taux de TH de départ pour un maintien ou une éventuelle variation est le taux voté en 2019, soit 14.64% pour Ingwiller.

M. le Maire informe les élus que la commission « Ressources financières » a étudié l'hypothèse d'une augmentation des taux pour 2023 lors de sa réunion du 20 mars dernier.

Après en avoir débattu la commission a approuvé à l'unanimité le principe de porter les taux d'imposition en 2023 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 28.10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59.33%
- Taxe d'habitation (TH) : 15.25 %

M. le Maire explique qu'une variation à la hausse des taux de la fiscalité locale permettra à la commune de renforcer son niveau d'épargne brute et donc de maintenir sa capacité d'emprunt et d'investissement alors que le contexte économique difficile va fortement peser sur les charges de fonctionnement à l'avenir.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources financières » en date du 20/03/2023 pour une variation à la hausse des taux de la fiscalité locale,

Décide, à l'unanimité (23 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTIONS), de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 28.10%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59.33%
- Taxe d'habitation (TH) : 15.25 %

Finances Locales - Décisions budgétaires - Actualisation des tarifs

M. le Maire informe les élus que la commission « ressources financières » a examiné les tarifs communaux lors de sa réunion du 20/03/2023.

Après en avoir débattu, les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de proposer au Conseil Municipal de fixer les tarifs comme suit :

1) Prix de l'eau :

Prix de l'eau	
Taxe abonnement - par semestre et par abonné (part fixe) :	16,00 €
Part variable au m3 (de 1 à 1000 m3) :	0,95 €
Part variable au m3 (plus de 1000 m3) :	0,95 €
Eau vendue à d'autres collectivités au m3 :	0,55 €

2) Tarifs de location de l'espace socioculturel :

Tarifs location espace socioculturel	Bar	Bar + salle usage culturel	Bar + salle + cuisine
Utilisateurs locaux	50 €	110 €	210 €
Utilisateurs extérieurs à la commune	70 €	120 €	310 €
Journée supplémentaire	25 €	55 €	55 €
Charges en été (locaux non chauffés)	15 €	25 €	35 €
Charges en hiver (locaux chauffés du 1/11 au 30/03)	25 €	55 €	65 €
Forfait salons professionnels - expositions - forums			
1 jour		350 €	
2 jours		600 €	
3 jours		750 €	

3) Tarifs de location des installations sportives :

Tarifs de location des Installation sportives d'Ingwiller (pour utilisateurs extérieurs à la commune)	
Stade et vestiaires en nocturne avec intendance assurée par AS INGWILLER	150 €
Stade et vestiaires en nocturne avec intendance assurée par COMMUNE INGWILLER	200 €
Stade et vestiaires en diurne avec intendance assurée par AS INGWILLER	100 €
Stade et vestiaires en diurne avec intendance assurée par COMMUNE INGWILLER	150 €
Gymnase	10€/heure
Gymnase pour exposition/salon	250 €
Buvette seule	8€/heure
Sonorisation	0 €

4) Droits de place pour les fêtes foraines et braderies trimestrielles :

DROITS DE PLACE	2022	2023
Messti		
autoskooter	350 €	350 €
twister ou autre grand manège	350 €	350 €
circuit des neiges	350 €	350 €
manège enfants	150 €	150 €
boutiques - le ml	8 €	8 €

5) Le prix des concessions et des cavurnes du cimetière communal

CIMETIERE COMMUNAL	2022	2023
Concessions		
concession trentenaire - le m2	93 €	93 €
concessions sur 15 ans (en cas de renouvellement) - le m²	55 €	55 €
Cavurnes (en place depuis 2007)		
concession trentenaire par cavurne (4 emplacements)	1 116 €	1 116 €
renouvellement sur 15 ans	660 €	660 €

Vu l'avis rendu par la commission « Ressources financières » lors de sa réunion du 20/03/2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTIONS), décide de fixer les tarifs communaux comme proposé ci-dessus.

Finances locales - Décisions budgétaires - Bilan des acquisitions / cessions 2022

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2022.

Il est proposé, en application de la réglementation susvisée, de délibérer sur le bilan comportant les caractéristiques essentielles de chaque opération tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS								
Désignation	Ref. cadastrale	Contenance cadastrale	Adresse	Vendeur	Acquéreur /Médiateur	Délégation Conseil Municipal	Prix (€)	Date de l'acte
Terrain non bâti	Section 04 n°14	4301 m2	Lincolt Furberhain 67340 INGWILLER	ETABLISSEMENTS F. DUTSCH	Commune d'Ingwiller	04/10/2021	1 508,35	25/04/2023
Terrain non bâti	Section 04 n°13	2187 m2	Lincolt Tschirgshausen 67340 INGWILLER	Mme Jeanne, Madeline MERCKLING	Commune d'Ingwiller	04/10/2021	874,80	15/04/2023
Terrain non bâti	Section 09 n°16	3321 m2	Lincolt Seelbachshausen 67340 INGWILLER	CONCEPT SCHUMY, VETTER et SOHNEN	Commune d'Ingwiller	04/10/2021	27 000,00	15/04/2022
Terrain bâti	Section 02 n°18, 99, 189	494 m2	Rue du Col Gourmes 67340 INGWILLER	Mme Christa BREDERMAN (succession des frères vacanciers)	Commune d'Ingwiller	29/01/2021	90 500,00	26/04/2022

CESSIONS								
Désignation	Adresses cadastrales	Contenance cadastrale	Adresse	Vendeur	Acquéreur /Médiateur	Délégation Conseil Municipal	Prix (€)	Date de l'acte
Terrain bâti	Section 02 n°16,181	569 m2	44 Rue du Pasteur Hermann 67340 INGWILLER	Commune d'Ingwiller	M. Daniel MADRAS FRIGES PAUL DE CASTRO et Madame Mélanie LOFFEL	31/05/2021	89 000,00	10/02/2022
Terrain bâti	Section 11 n°155, 156, 159, 260, 261, 270, 271, 272, 273	4750 m2	Rue de Haguenau 67340 INGWILLER	Commune d'Ingwiller	SCI RIFA	04/10/2021	255 000,00	10/04/2022
Terrain non bâti	Section 11 n°218	186 m2	Lincolt LOEDHIMATT 67340 INGWILLER	Commune d'Ingwiller	M. Bruno GRIG	25/07/2022	2 900,00	26/06/2022
Terrain à bâtir	Section 02 n°118	646 m2	Rue de la Mairie 67340 INGWILLER	Commune d'Ingwiller	SCI du cabinet de planification d'urbanisme du Docteur FISCHBACH	24/01/2022	74 290,00 (dont 70000€ en 11.2021.11.21)	26/06/2022
Terrain bâti	Section 02 n°156, 155 et 114/155	110 m2	27 et 29 rue du 11 Novembre 67340 INGWILLER	Commune d'Ingwiller	ASSOCIATION « LES AMIS du Musée d'Ingwiller »	25/07/2022	18 000,00 (Compromis)	10/10/2022

Il est précisé que la commission « Ressources financières » a pris acte du bilan des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2022 lors de sa réunion du 20 mars dernier.

L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité (23 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTIONS), le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2022.

Finances locales - Décisions budgétaires - Clôture du budget annexe « Lotissement Malterie »

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 22/12/2008 la création du budget annexe « Lotissement Malterie ». Toutes les opérations ont été achevées et tous les terrains ont été vendus.

Le budget présente un solde excédentaire de 97 621.28 €.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de clôturer ce budget et de reverser l'excédent au budget principal de la Ville au compte « 7551 - excédents des budgets annexes à caractère administratif ».

L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal des communes,

Vu la délibération en date du 22/12/2008 portant création du budget annexe « Lotissement Malterie »,

Considérant que les dernières opérations ont été achevées,
Considérant que tous les terrains du lotissement « Malterie » ont été vendus et l'ensemble des travaux réalisés,

Décide, à l'unanimité (23 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTIONS) :

- 1) D'approuver la clôture du budget annexe « Lotissement Malterie » au 30/06/2023 ;
- 2) De régulariser et solder toutes les écritures et opérations associées à ce budget annexe ;
- 3) D'autoriser le comptable à comptabiliser les écritures d'ordre non budgétaires de clôture et d'intégration du résultat excédentaire du budget annexe « Lotissement Malterie » au budget principal de la Ville ;
- 4) D'approuver le reversement de l'excédent d'un montant de 97 621.28 € du budget annexe « Lotissement Malterie » au budget principal de la Ville ;
- 5) De charger M. le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la décision et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Approbation et signature du contrat de territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :

- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat...);
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :

Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attractant.

Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège);
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriale douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centres (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.

Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et d'autoriser M. le Maire à le signer.

L'avis des élus est demandé.

Le Conseil municipal,

Décide, à l'unanimité (23 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 ABSTENTIONS)

Institutions et vie politique - Désignation des membres de la Commission Consultative de la Chasse Communale et de la Commission de location de la chasse en prévision du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024/2033

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans la perspective du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024/2033 il y a lieu de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse et la Commission de location.

Il est rappelé que le Conseil Municipal avait désigné MM. Hans DOEPPEN, Jean-Marc FISCHBACH et Jean-Marc KRENER respectivement président et membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse pour la période de l'actuel bail qui arrive à expiration le 1er février 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour décider que ces mêmes personnes siégeront au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse et la Commission de location en vue de la location de la chasse pour la période

2024/2033.

La création d'une commission consultative communale pour l'adjudication de la chasse en Alsace-Moselle est prévue par l'article L. 429-5 du Code de l'environnement, qui dispose que cette commission représente les différentes parties intéressées et est placée sous la présidence du maire.

Cette Commission émet un avis simple sur :

- la composition et la délimitation des lots de chasse communaux ou intercommunaux,
- le choix du mode de location,
- l'examen des dossiers de candidature et l'agrément des candidats à la location,
- l'agrément des associés-chasseurs et des permissionnaires,
- l'agrément des gardes-chasse,
- les conditions de la cession,
- la résiliation des baux de chasse,
- les suites à donner dans le cas des non-réalisations chroniques des minima des plans de chasse,
- les suites à donner dans le cas de la non-régulation chronique des espèces nuisibles,
- les mesures à prendre lorsque les dégâts causés par le gibier aux exploitants agricoles et aux particuliers deviennent récurrents et préoccupants,
- le suivi des orientations cynégétiques et sylvicoles définies éventuellement dans les clauses particulières,
- toutes autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage.

La commission de location est un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par la voie de l'appel d'offres.

L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Décide, à l'unanimité (20 voix POUR - 0 voix CONTRE - 3 ABSTENTIONS) :

- 1) De ne pas procéder au scrutin secret en vue de la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) et de la Commission de location de la Chasse;
- 2) De constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.
- 3) De désigner M. le Maire Hans DOEPPEN, président de la 4C,
- 4) De désigner MM. Jean-Marc FISCHBACH et Jean-Marc KRENER en qualité de représentants de la commune au sein de la 4C,
- 5) De constituer la Commission de location de la Chasse et que les mêmes personnes siégeront dans ladite commission en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

• Domaines et Patrimoine - Acquisitions - Acquisition amiable terrains sis lieudit « Furtbrunnen » à Ingwiller cadastrés section 34 n°40, 41 et 42

M. le Maire informe l'assemblée qu'au mois de novembre dernier, le Club canin d'Ingwiller a déménagé ses activités sur l'ancien terrain de football de Lichtenberg.

En conséquence, l'association a fait savoir à la commune qu'elle souhaitait vendre sa propriété sise, lieudit « Furtbrunnen » à Ingwiller, formée par les terrains listés dans le tableau suivant :

Références cadastrales	Superficie en m2	Adresse	Propriétaire
Section 34 n°40	1 897	Ingwiller	Training Club Canin d'Ingwiller
Section 34 n°41	1 608	Ingwiller	Training Club Canin d'Ingwiller
Section 34 n°42	9 971	Ingwiller	Training Club Canin d'Ingwiller
Total :	13 476		

Il est précisé que la propriété comporte un bâtiment d'une surface d'emprise au sol d'environ 170 m2.

Les terrains sont situés dans une zone classée « A », zone agricole inconstructible au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les constructions à destination de locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés à condition d'être compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées sont toutefois autorisées dans cette zone.

M. le Maire informe que les lieux ont été visités par les membres du bureau municipal, en présence des responsables des services « Techniques » et « Espaces verts » de la ville.

Il s'avère que les terrains présentent un intérêt pour la commune : en effet, ils seraient très utiles pour les activités de compostage de la commune ; le bâtiment pourrait par ailleurs servir de local de stockage.

Il est rappelé que les élus avaient unanimement approuvé le principe d'acquisition des biens en question lors de la réunion de la commission « Urbanisme » du 23/02/2023.

Ils avaient par ailleurs chargé M. le Maire de poursuivre les négociations dans la perspective d'une acquisition des biens au prix de 18 000 €.

Par courriel en date du 18/04/2023, Mme Morgane MOEBS, Présidente du Club Canin d'Ingwiller, a informé M. le Maire, que le comité de l'association avait décidé le 17/04/2023 d'accepter l'offre d'achat de la commune d'Ingwiller d'un montant de 18 000 €.

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'acquérir les terrains sis lieudit « Furtbrunnen » à Ingwiller, cadastrés section 34 n°40, 41 et 42, d'une superficie de 13 476 m2, appartenant à l'association « Training Club Canin d'Ingwiller », moyennant le prix de 18 000 € net.

M. le Maire rappelle que la saisine du Domaine n'est pas obligatoire dans le cas d'une acquisition amiable d'une valeur, hors taxes, hors droits, inférieure à 180 000 €.

L'avis des élus est demandé.

Délibération :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- 1) Approuve l'acquisition des terrains sis lieudit « Furtbrunnen » à Ingwiller, cadastrés section 34 n°40, 41 et 42, d'une superficie de 13 476 m2, appartenant à l'association « Training Club Canin d'Ingwiller », moyennant le prix de 18 000 € net ;
- 2) Autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier ;
- 3) Charge Maître Emilie Klein et Maître Marion Cossus, Notaires à INGWILLER, de la rédaction de l'acte ;
- 4) Précise que les frais de Notaire seront pris en charge par la commune d'Ingwiller ;
- 5) Précise que dans l'attente de la signature de l'acte de vente, les parties conviendront des conditions d'une mise à disposition gratuite des biens au profit de la commune à compter du 10/05/2023 jusqu'au transfert de propriété.

Enseignement public - Modification des horaires d'entrée et de sortie du groupe scolaire d'Ingwiller à la rentrée 2023/2024

Mme Francine BRACH, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le 28/11/2022 l'élargissement du Regroupement pédagogique concentré (RPC) d'INGWILLER, regroupant les populations scolaires des communes d'INGWILLER, ERCKARTSWILLER et SPARSBACH, à la commune de WEINBOURG, à compter de la rentrée de l'année scolaire 2023/2024.

Cet élargissement nécessitera une réorganisation du service de transport scolaire mis en place par les communes d'ERCKARTSWILLER, SPARSBACH et WEINBOURG pour assurer la desserte du RPC d'INGWILLER.

Afin de faciliter cette réorganisation il est proposé de modifier les horaires d'entrée et de sortie des écoles élémentaire et maternelle du groupe scolaire d'Ingwiller à partir de la rentrée 2023/2024 comme indiqué ci-après :

ECOLE ELEMENTAIRE			
Anciens horaires		Nouveaux horaires	
08h10 à 08h20	11h50	08h15 à 08h25	11h50
13h35 à 13h45	16h15	13h35 à 13h45	16h20
ECOLE MATERNELLE			
Anciens horaires		Nouveaux horaires	
08h10 à 8h30	11h50	8h15 à 8h35	11h50
13h35 à 13h45	16h15	13h35 à 13h45	16h20

L'avis des élus est demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les horaires d'entrée et de sortie des écoles élémentaire et maternelle du groupe scolaire d'Ingwiller à partir de la rentrée 2023/2024 comme suit :

ECOLE ELEMENTAIRE			
Anciens horaires		Nouveaux horaires	
08h10 à 08h20	11h50	08h15 à 08h25	11h50
13h35 à 13h45	16h15	13h35 à 13h45	16h20

ECOLE MATERNELLE			
Anciens horaires		Nouveaux horaires	
08h10 à 8h30	11h50	8h15 à 8h35	11h50
13h35 à 13h45	16h15	13h35 à 13h45	16h20

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

• Commande publique - Marchés publics - Restructuration/Extension Mairie d'Ingwiller - Attribution des marchés relatifs aux lots « 24-A : Mobilier bureau » et « 24-B : Mobilier réunion »

M. le Maire informe le conseil municipal que le 15 mars dernier, la commune a lancé une consultation en vue de l'attribution du marché de fourniture de mobilier dans le cadre de l'opération « Restructuration/Extension de la mairie d'Ingwiller ».

Les offres remises ont été analysées par le cabinet « Scherrer Boetsch Architectes » dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre qui lui a été confiée par la commune d'Ingwiller.

Au vu de l'analyse et de la vérification des offres par la maîtrise d'œuvre, il s'avère que :

- la société DECOBURO - 4 Le Schlossberg - 68340 ZELLENBERG - a présenté l'offre économiquement, qualitativement et techniquement la plus avantageuse pour le lot « 24-A : Mobilier bureau » sur la base des critères définis au règlement de consultation avec une proposition d'un montant de 41 659.00 € HT ;
- la société DECOBURO - 4 Le Schlossberg - 68340 ZELLENBERG - a présenté l'offre économiquement, qualitativement et techniquement la plus avantageuse pour le lot « 24-B : Mobilier réunion » sur la base des critères définis au règlement de consultation avec une proposition d'un montant de 31 770.00 € HT.

L'analyse des offres et les propositions de la maîtrise d'œuvre ont été minutieusement examinées par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie à cet effet le 22 mai dernier.

Après en avoir débattu, les membres de la CAO ont unanimement décidé de proposer au conseil municipal :

1) d'attribuer le marché de fourniture intitulé « Lot 24-A : Mobilier bureau » à la société DECOBURO - 4 Le Schlossberg - 68340 ZELLENBERG dont l'offre d'un montant de 41 659.00 € HT est économiquement, qualitativement et techniquement la plus avantageuse ;

2) d'attribuer le marché de fourniture intitulé « Lot 24-B : Mobilier réunion » à la société DECOBURO - 4 Le Schlossberg - 68340 ZELLENBERG - dont l'offre de base d'un montant de 31 770.00 € HT est économiquement, qualitativement et techniquement la plus avantageuse.

• Domaine et Patrimoine - Projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile en forêt communale du Gebirgswald - Signature d'un bail locatif entre la société TELEDIFUSION DE FRANCE (TDF) et la Commune d'Ingwiller - Demande d'autorisation de défrichement

M. le Maire informe les élus que la société TELEDIFUSION DE FRANCE (TDF), sise 155 bis avenue Pierre Brossolette à 92541 MONTROUGE, souhaite louer une partie d'un terrain sur la commune d'INGWILLER afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Le groupe TDF exploite et gère des infrastructures de télécommunication et de diffusion. En tant qu'opérateur d'infrastructures, TDF participe au déploiement des réseaux de télécommunications. C'est dans ce cadre que TDF a initié en 2022 des recherches pour implanter un site radioélectrique au nord d'Ingwiller. Il est précisé que ces recherches ont été menées en concertation avec la municipalité et l'ONF.

Le terrain finalement repéré par TDF pour l'implantation de ses infrastructures de télécommunication est une zone de 88 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section 22 n°68, située en forêt communale du Gebirgswald, en sortie d'agglomération en direction de Wimmenau et en bordure de la D919.

Le secteur est classé au PLUi en zone « N » c'est-à-dire « naturelle et forestière ». La zone est inconstructible mais autorise des constructions à destination de locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés.

M. le Maire rappelle que le projet ne pourra être réalisé qu'après obtention de l'autorisation d'urbanisme et de l'autorisation de défrichement.

Objet de la convention - Désignation et destination des biens loués :

La commune d'Ingwiller loue à la société TDF, un terrain, d'une contenance de 88 m², à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune INGWILLER, lieu-dit "GEBIRGSWALD " section 22, n°68 d'une superficie globale de 4654746 m².

Les biens loués sont destinés à l'installation et l'exploitation de site radioélectrique qui seront la propriété de TDF, ceci afin de :

- fournir tout service de communications électroniques à titre principal, connexe ou accessoire, directement ou indirectement, à l'aide de moyens appropriés,
- y établir et/ou exploiter tout réseau de communications électroniques et/ou tout équipement ou infrastructure participant à un tel réseau ;
- y effectuer toutes opérations en rapport avec des activités de communications électroniques

Durée de la convention et renouvellement :

La convention est conclue pour une durée de 12 années à

compter de la date de signature par les parties avec tacite reconduction par périodes successives de six (6) années, sauf dénonciation par le Bailleur, par lettre recommandée avec accusé de réception, vingt-quatre (24) mois au moins avant la fin de la période.

Loyer et indexation :

Loyer global et forfaitaire annuel d'un montant de 3000 € de part fixe (pylône et opérateur à l'origine de la demande) et de 1 500 € de part variable pour tout opérateur supplémentaire. Le loyer est révisable à l'expiration de chaque première année civile, sur la base de l'indice du coût de la construction ICC publié par l'INSEE. La révision s'effectuera de la manière suivante :

- si la variation annuelle de l'ICC est comprise entre 0% et 2%, le loyer sera augmenté conformément à la variation de l'indice ;
- si la variation annuelle de l'ICC est négative, le loyer ne subira pas de baisse et restera identique au loyer de l'année précédente ;
- si la variation annuelle de l'ICC est supérieure à 2%, le montant du loyer sera forfaitairement réévalué de 2%.

• Fonction Publique - Apprentissage - Accueil de jeunes en apprentissage

M. Cyrille LEZIER, adjoint au maire en charge des ressources humaines, informe l'assemblée que pour permettre le recours aux contrats d'apprentissage dans les différents services de la commune, il y aurait lieu de prendre une délibération générale permettant de conclure des contrats d'apprentissage en fonction des demandes et des besoins au sein de la commune. L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de le mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

1) Autorise le recours aux contrats d'apprentissage dès la rentrée 2023,

2) Donne délégation à M. le Maire pour déterminer :

- les services accueillant des apprentis,
- le nombre de poste d'apprentis proposés chaque année
- les diplômes préparés

3) Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis,

4) Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ENVIRONNEMENT URBAIN

Le fleurissement estival communal de 2023 met à l'honneur les « Célébrités Alsaciennes ».

Et nous allons faire, dans cet article, un petit zoom sur certaines d'entre elles.

à l'angle des rues Roeth et Bellevue, nous parlons des volcanologues Katia et Maurice Krafft.

On les surnommait les Volcano Devils (les diables du volcan). Pendant 20 ans, ces volcanologues originaires du Haut-Rhin, ont parcouru la planète pour traquer les éruptions. Et c'est d'ailleurs en 1991 sur le mont Unzen, au Japon, qu'ils ont été emportés par une nuée ardente. Ils ont laissé derrière eux un patrimoine, conservé en partie à Nancy, de 300.000 photos et 800 bobines de film tournés en 16mm.

Changement de décor avec le massif situé en face du Centre de Secours, rue du Pasteur Herrmann. Là, nous évoquons des alsaciens célèbres dans l'Histoire.

Nous avons choisi Lucienne Welschinger et Alfred Dreyfus.

Née le 18 octobre 1911 à Belfort et morte le 23 janvier 2001 à Haguenau, Lucienne Welschinger était une résistante alsacienne. Elle a été une des responsables d'un réseau de passeurs qui se nommait « Pur-Sang ». Elle a été condamnée à mort en janvier 1943, puis graciée et déportée dans différents camps ou prisons nazis avant d'être rapatriée en mai 1945.

Alfred Dreyfus, né à Mulhouse le 09 octobre 1859 et mort à Paris le 12 juillet 1935, était un officier français d'origine alsacienne et de confession juive. Il a été victime, en 1894, d'une machination judiciaire qui est à l'origine d'une crise politique majeure des débuts de la III^{ème} République. Cette affaire est à l'origine de l'article « J'accuse » écrit par Emile Zola dans le journal « l'Aurore »

Et enfin, plus légèrement, nous parlerons du massif à l'angle du Gal Goureau et de la rue de l'Asile. C'est la musique que nous avons décidé de représenter avec ces deux artistes : Vitaa et M.Pokora.

Vitaa, de son vrai nom Charlotte Gonin, est née le 14 mars 1983 à Mulhouse. Sa collaboration avec Diam's en 2006 sur le titre « Confessions Nocturnes » lui permet de se faire connaître du grand public. Par la suite, elle connaît quelques succès en collaborant avec Gims, Claudio Capéo ou Slimane.

Matthieu Tota, dit M.Pokora, est né à Strasbourg en 1985. Il s'est fait connaître du grand public, en remportant en 2003, la saison 3 de Popstar avec le groupe Linkup. Par la suite, il fait une carrière solo et remporte en 2011, la 1^{ère} édition de « Danse avec les stars ». En 2017, il devient également jury dans « The Voice ». Il est l'artiste le plus récompensé aux « NRJ Music Awards » avec 20 nominations et 15 trophées.

Cette liste de célébrités n'est pas exhaustive et d'autres massifs sur Ingwiller parlent de Ste Odile, Sébastien Loeb ou encore Christine Ferber. Alors n'hésitez pas à les découvrir !



TECHNIQUE POUR UN ARROSAGE RAISONNÉ

Toujours soucieux de trouver des solutions pour économiser l'eau en réduisant les arrosages, nous expérimentons, pour une première fois, la mise en place d'Oyas, jarres en terre cuite enterrées qui diffusent l'eau contenue directement aux racines.

Cette technique ancienne, très efficace qui permet une économie en eau et en temps d'arrosage, est en place dans certains contenants floraux.

NOS CONCOURS COMMUNAUX



Concours du fleurissement estival communal 2022

La remise des prix à nos candidats du concours 2022 a eu lieu dans le cadre du vernissage de notre exposition du « Printemps des Artistes » à l'espace socioculturel. Ont obtenu :

Dans la catégorie 1

Maisons avec décor floral et jardin visible de la rue

Le 1er prix : GIRAUD Michèle

Le 2e prix : LANNO Marie-Anne

Le 3e prix : FROHN Ernest

Dans la catégorie 2 :

Maisons ou appartements à possibilités réduites

Le 1er prix : KLEIN Lucienne

Le 2e prix : FRANZ France

Les photos de nos candidats au concours photo 2022 ont été exposées par la même occasion du « Printemps des Artistes » et c'est le public venu nombreux pendant l'exposition qui a voté !

Les lauréats sont :

1er Prix : SCHAGUENE Christian

2e prix : HELD Arsène

3e prix : FOSSE Lubin



Le concours photos est ouvert pour une nouvelle saison 2022 - 2023 avec le thème des « Insectes ». Les inscriptions peuvent se faire en mairie.

LES BLASONS REVISITÉS

Une résidence d'artiste mise en place par la Communauté des communes HLPP avec l'association « Visions » Dans le cadre de sa politique culturelle : rendre la culture accessible aux habitants, la CCHLPP soutient des actions afin de rendre le territoire attractif et promouvoir la création locale.

De fin mars à octobre, différentes actions seront menées par la « street » artiste Williann dans les communes du territoire.

L'artiste Williann, en résidence à Bouxwiller, est une graphiste de formation. C'est surtout dans l'illustration et la fresque murale qu'elle s'est accomplie. Son univers artistique est un mélange inspiré de l'imagerie des armoiries et blasons du Moyen Age, des gravures, des vitraux ou encore de cartons en noir et blanc des années vingt.

Depuis mi-juin, une action commune autour des blasons de 25 communes est mise en place. Les blasons revisités offrent un nouvel angle de vue inédit.

Celui d'Ingwiller pourra être admiré dans sa nouvelle conception sur les panneaux installés le long de la façade sud de l'église protestante à côté de la fontaine, accompagné des objectifs de l'action menée.

Vous pourrez admirer l'ensemble des œuvres dans diverses communes du territoire entre-autre : Bouxwiller, Lichtenberg, Weiterswiller, Weinbourg, Neuwiller-lès-Saverne, Tieffenbach, Zittersheim, Lohr, La Petite Pierre, Hinsbourg, Niedersoulzbach, Bischholtz, Mulhausen, Schillersdorf, Buswiller ...



FOCUS SUR NOS PROCHAINES GRANDES MANIFESTATIONS

L'ÉTÉ À INGWILLER

Le 13 juillet soirée festive avec retraite au flambeau bal populaire et grand feu d'artifice

Le 14 juillet 11h cérémonie au parc avec apéritif concert de la MMI et distribution du « 14 juillet wegele »

Le 16 juillet grand Marché du Terroir et de l'Artisanat au Parc Public avec apéritif concert alsacien et après-midi ambiance country – animation pour les enfants

Le 27 juillet et 3 août Soirées Dans'Ing : Mise à l'honneur de la danse alsacienne, le charleston et le Lindy Hop



UN CONCERT HORS LES MURS DANS LE CADRE DU FESTIVAL AU GRÈS DU JAZZ DE LA PETITE PIERRE

le mercredi 9 août sous la Halle du centre-ville avec l'ensemble AEROSWING à 21h

Aérowsing est un vaisseau musical carburant à la dynamite, qui survole les standards de la pop musique en version swing. L'appareil insolite met le cap vers les ilots festifs, où les insulaires du moment, touchés par les mélodies familières tout au long de sa voilure, défient l'apesanteur, décollent et lèvitent le temps d'un concert, au gré des tubes swingés à la légère

LA MUSIQUE MUNICIPALE RELANCE SON MUSIKFECHT

Le samedi 26 août prochain la Musique municipale organisera un « MUSIKFECHT » sous la Halle du marché à partir de 18h.

A cette occasion les organisateurs ont invité 2 ensembles musicaux aux styles bien différents :

Vers 18h30 se produiront les musiciens de l'harmonie de Petersbach sous la direction de Nicolas Bacher. Ils nous proposeront un programme varié de musique d'harmonie.

Puis vers 20h30 la Blossmusik sera mis à l'honneur avec l'ensemble « Harzwuet ». L'orchestre folklorique qui nous vient de Surbourg, accompagné de ses chanteurs, nous interprétera des morceaux de leur répertoire de musiques alsaciennes, tchèques ou allemandes.

Les membres de la musique municipale vous proposeront à cette occasion leurs tartes flambées et grillades, le tout arrosé d'un verre de vin ou d'une petite bière.

L'association veut, avec cette fête, renouer avec la tradition et proposer sous une forme un peu différente une alternative à leur Waldfecht que les plus anciens organisaient dans les années 80 et 90 dans la forêt du Bannholz.

Aujourd'hui, avec le formidable outil qu'est la Halle couverte en plein centre-ville, l'Harmonie Municipale espère remettre en route une fête qui se voudra pérenne et attendue par les Ingwillerois/roises au fil des années.

« Le but de la Musique Municipale est de promouvoir la musique d'harmonie et de participer à l'animation de la commune d'Ingwiller, c'est exactement ce que nous voulons proposer avec cette soirée ! Une belle soirée, en toute simplicité, avec de la bonne musique et les copains autour d'une tarte flambée et d'un bon verre. Pour que vive la musique et vive le Musikfecht à Ingwiller »





LE SMICTOM ADOPTE UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS

Le Smictom de la région de Saverne a adopté un PLPDMA, un programme d'actions de réduction des déchets ménagers et assimilés qui sera mis en œuvre de 2023 à 2028. L'objectif ambitieux de ce programme : réduire les déchets ménagers et assimilés de 10 % sur la période 2010-2028.

Sachant que depuis 2010, ils ont pour l'instant augmenté de 1 % malgré nos efforts, et que la réglementation nationale vise une réduction de 15 % d'ici 2030.

Le PLPDMA comprend plusieurs axes :

- L'accompagnement vers la sobriété dans la consommation. Avec notamment, l'accompagnement des éco-délégués d'un collège/lycée chaque année, ainsi que des ateliers de sensibilisation. Une subvention concernant l'achat de protections périodiques lavables va également être mise en place. La conception

d'un annuaire de bonnes adresses zéro déchet est par ailleurs prévue courant 2023

- L'accompagnement des événements 2023 souhaitant obtenir la labellisation éco-manifestations a d'ores et déjà démarré avec le festival Mon mouton est un lion (Espace Rohan) et la Fête de la nature (association Les Piverts).
- Côté déchèterie, il est prévu d'étudier la mise en place d'un espace de dépôt/reprise d'objets à la déchèterie de Marmoutier et de former les gardiens afin de favoriser le réemploi, le prêt et la réparation.
- Dans le cadre de l'obligation du tri à la source au 1er janvier 2024, le SMICTOM va encourager le compostage individuel ainsi que le compostage en établissement et partagé avec la création et le suivi de plusieurs dizaines de sites de compostage



Autre volet important, la réduction et la gestion de proximité des déchets de jardin.

Le Smictom va sensibiliser sur la pratique du mulching (technique de tonte de gazon qui hache finement l'herbe de façon à pouvoir la laisser sur place) et promouvoir le broyage de tailles de haies via l'accompagnement de particuliers et des subventions à l'achat de broyeurs destinées aux associations. Les communes seront également accompagnées et des subventions pour la mise en place d'opérations de broyage, de plateformes de déchets verts ainsi que pour l'achat de broyeurs de végétaux leur seront dédiés.

Le Smictom continuera à proposer aux entreprises un diagnostic en vue d'une gestion différenciée des espaces verts. Ce diagnostic est intégralement pris en charge par le Smictom. Les entreprises intéressées sont invitées à se signaler auprès du Smictom



CONTACT

Chloé VETTER Chargée de mission Prévention c.vetter@smictomdesaverne.fr / Tél 03 88 02 21 80
Smictom de la Région de Saverne 10 rue du Zornhoff 67 700 SAVERNE
Tél : 03 88 02 21 80 - Fax : 03 88 91 10 30 smictom@smictomdesaverne.fr

LA PAROLE À L'OPPOSITION

LA PAROLE À LA LISTE

« DU PRÉSENT AU FUTUR »

Le montant de la Taxe Foncière (TF) augmente fortement cette année suite à la révision des bases fiscales et de l'augmentation votée par votre municipalité. Les années précédentes l'augmentation avait été contenue par suite de la vente de biens immobiliers et la perception d'un épais matelas financier laissé par nos prédécesseurs (municipalité d'avant 2014). Compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêts, il conviendra à l'avenir de différer les investissements pour ne pas voir la TF exploser.

pour la liste «du Présent au Futur»

Marc DANNER • drmdanner@orange.fr

LA PAROLE À LA LISTE

« POUR INGWILLER UN ENGAGEMENT NATUREL »

Chères Ingwilleroises, Chers Ingwillerois,
Nous restons vigilants et continuerons à vous rendre compte à chaque fois que cela sera nécessaire.

Nous restons à votre écoute, pour nous contacter :
steevefertig2020@gmail.com

Elisabeth MATHIS, Gilles THIRIET et Steeve FERTIG



LA VIE DE NOS ENTREPRISES

TFT Spécialités, une histoire de famille et une réussite d'équipe... et cela fait 21 ans que ça dure pour le meilleur, le local et la tradition.

C'est en ces termes que pourrait se résumer l'histoire du leader alsacien de la tarte flambée traditionnelle qui a ouvert sa 3ème boutique à Ingwiller, le 1er Avril 2023, à l'entrée d'Ingwiller, à gauche en venant de Bouxwiller.



TFT Spécialités, c'est d'abord l'histoire de la famille SIMON.

Il était une fois le père, Claude SIMON ; le fils, Ludovic ; les neveux, Jonathan et Mickaël ; la belle-sœur, Raymonde et Claudia, la fille.

Claude SIMON a travaillé de nombreuses années dans l'industrie laitière et particulièrement chez Alsace Lait. Un jour, un peu forcé, il quitte l'entreprise. Il a 45 ans et prêt à rebondir, il se pose la question de savoir ce qu'il sait et aime faire... Il décide alors de rester dans la crème mais à sa sauce. Le 2 avril 2002, il fonde **TFT Spécialités**. Il fait ses premiers pas avec un ami proche, Bernard HAECKER. Ils s'installent d'abord à Wasselonne où ils partagent les locaux de Yoghoustra pendant 5 ans, avant de déménager à Eckbolsheim en 2007. Les locaux devenus trop petits, l'équipe décide alors d'installer sa nouvelle unité de production de crème salée et sucrée à Wiwersheim à l'été 2019. Cette unité de production soutenue par la Région Grand Est s'étale sur 1200 m².

Le fils, Ludovic SIMON, diplômé de l'école hôtelière commence sa carrière professionnelle dans la restauration mais rapidement, il seconde son père en qualité de co-gérant, responsable de la production et de la logistique.

Local, qualité et tradition

Depuis 2002, un succès grandissant. La recette de leur réussite ? Aussi simple que la recette de la tarte flambée : des produits locaux, de la qualité et le respect de la tradition pour un flammekueche inimitable.

2 sites de production, et 3 boutiques

Reprenant les techniques de fabrication d'autrefois, les fonds de tartes sont fabriqués à Rosheim selon un procédé de laminage qui rend la pâte fine et croustillante au petit goût de pain inimitable. Mais leur véritable atout est la garniture salée prête à l'emploi ou « schmeer ». Elle est fabriquée depuis 2002 selon une recette tenue secrète, fruit de recherches et d'un savoir-faire exclusif déjà développé dans la cave du père de Claude, Marcel SIMON. Le résultat est sans compromis : une saveur crémeuse et délicieusement muscadée.

Lorsque vous passez les portes de leurs boutiques, vous pénétrez pour ainsi dire dans le temple de la tarte flambée. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour une soirée réussie : les



kits à tartes flambées, les accessoires, sans oublier les fours au feu de bois ou électriques à la vente ou à la location.

TFT Spécialités s'adresse aux particuliers, aux professionnels mais est aussi le partenaire de toutes vos manifestations. A l'export, TFT Spécialités est présent en Allemagne, Suisse et Autriche.

3 labels sinon rien et une certification IFS Food

TFT Spécialités est fier de ses labels alsaciens : la marque Alsace, Savourez l'Alsace et membre de la Confrérie du Véritable Flammekueche d'Alsace, gardiens des traditions et garants de l'authenticité.

La certification IFS Food consiste en une démarche de progrès continue pour des produits de qualité dans le respect des processus de fabrication.

TFT Spécialités, c'est aussi une réussite d'équipe

A peine installé à Wiwersheim en 2019, le site de production est rapidement à l'arrêt pour une durée indéterminée en raison d'une pandémie mondiale. Ludovic SIMON face à la situation rebondit rapidement et s'organise avec ses équipes pour mettre en place un service de tartes flambées à emporter, un « drive » : le 1er drive de tartes flambées cuites au feu de bois. Encore un succès, doublement marqué par leur soutien aux personnels soignants en leur proposant des tarifs réduits.

L'entreprise familiale compte aujourd'hui pas moins d'une vingtaine de personnes réparties entre les sites de production, le service de livraison, le personnel administratif et les responsables boutiques.

La tarte flambée, indispensable pour de bons moments de convivialité

La **tarte flambée** est apparue dès le XIXe siècle dans les fermes alsaciennes.

Un bon siècle plus tard, elle est toujours présente à la carte dans les restaurants. Elle est incontournable dans les fêtes de village et s'invite facilement chez le particulier.

La tarte flambée est bien plus qu'un plat typique d'origine paysanne, c'est une véritable tradition de la gastronomie alsacienne à perpétuer et c'est certain que « les dinosaures n'en mangeaient pas, sinon ils auraient survécu. »

La Boutique TFT Spécialités du Pays de Hanau est ouverte à Ingwiller du mercredi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au 1 Rue de l'Industrie

09 78 80 33 62 • www.tarte-flambee-alsace.fr @ f



VIE SCOLAIRE

NOUVEAUX HORAIRES POUR NOS ÉCOLES...

À la rentrée de septembre 2023, notre Regroupement Pédagogique Concentré s'élargira à la commune de Weinbourg.

En conséquence, le car transportant les élèves des communes de Sparsbach et Erckartswiller devra désormais prendre en charge les enfants de Weinbourg également.

De ce fait, il a été nécessaire de modifier certains horaires de nos écoles.

Par chance, ces modifications sont minimales.

En effet, l'école débutera 5 minutes plus tard le matin et se terminera 5 minutes plus tard le soir.

Les enfants de l'école élémentaire seront désormais accueillis de **8h15 à 8h25** le matin (à la place de 8h10 à 8h20).

L'accueil à la maternelle se fera de **8h15 à 8h35** (à la place de 8h10 à 8h30).

Les horaires de la pause méridienne restent, quant à eux, inchangés pour tous : fin des cours à 11h50 et accueil de l'après-midi de 13h35 à 13h45.

La fin de la journée passera donc à **16h20** (à la place de 16h15) pour tout le groupe scolaire.

Merci de prendre note d'ores et déjà de ces changements indispensables au bon fonctionnement de notre RPC.

MOMENTS CONVIVIAUX DANS NOS ÉCOLES...

Afin d'accueillir les futurs nouveaux élèves, notamment ceux de Weinbourg, une après-midi conviviale leur sera réservée le 22 juin.

Ils pourront ainsi se familiariser avec l'école avant la rentrée de septembre. Un jeu de pistes à partir de photos de l'école leur permettra de découvrir les lieux : les nouveaux arrivants feront équipe avec les délégués de chaque classe de l'école d'Ingwiller. Un goûter sera partagé avec eux et à l'issue de celui-ci, les délégués présenteront les nouveaux de leur âge à leur classe afin que tous fassent connaissance.

Ce même jour, les enfants qui feront leur première rentrée à l'école maternelle en septembre pourront, eux aussi, venir découvrir, accompagnés de leurs parents, leur future salle de classe et leur enseignant(e) de 16h30 à 18h.

Tout ceci devrait permettre à chacun(e) d'appréhender la rentrée prochaine avec sérénité.

Par ailleurs, une kermesse de fin d'année aura lieu le vendredi 30 juin après la classe : chants, danses, jonglages, marionnettes et autres présentations devraient ravir petits et grands...

Les parents d'élèves s'investiront une nouvelle fois sans compter dans ce temps fort qui clora, dans la bonne humeur, une année laborieuse.

LA VIE ASSOCIATIVE

Je cite une personne qui écrivait sur facebook : «**INGWILLER petite bourgade sympa ! Belle entente associative et dynamique**».

En effet le monde associatif bouge et ceci dans le bon sens avec la création de l'association « le P'tit Déclic Ressourcerie », et celle des Parents d'Elèves du Collège d'Ingwiller (APECI).

Le renouveau du Tennis Club où il faut noter l'engagement d'un petit groupe de personnes, avec le soutien de quelques « anciens », qui a pour objectif de remettre celui-ci sur les bons rails et permettre aux jeunes et aux adultes de pouvoir à nouveau s'adonner à la pratique du tennis à Ingwiller.

Un club de running, « RUN'ING », devrait voir le jour dans quelques semaines, une réunion a déjà eu lieu avec la présence d'une trentaine de personnes. Maintenant il s'agit de le structurer lors d'une prochaine rencontre.

Et, cerise sur le gâteau, une petite équipe de l'ancien Vélo Club du pays de Hanau voudrait également relancer ses activités.

Voilà de bonnes nouvelles pour la vie associative de notre belle ville d'Ingwiller !

Pour la plupart des associations, avec l'été, arrive le temps des vacances et de la trêve de leurs activités, après une période d'activité où chacune dans son domaine s'est efforcée de faire rayonner haut et fort les couleurs d'Ingwiller. Mais « vacances » ne signifie pas arrêt total, puisqu'un bon nombre d'entre elles sont impliquées dans les manifestations festives de cet été, pour vous permettre de vous divertir. Bravo à eux pour leur engagement et leur dynamisme.



UNE ASSOCIATION SE PRÉSENTE :

ALSACE NORD JUDO

De beaux résultats et des espoirs

Le dimanche 12 février, 2 jeunes judokates de l'Alsace Nord Judo ont su faire briller les couleurs de leur club à l'occasion du Championnat Grand Est Minime. En effet Léa Karcher, sacrée championne du Grand Est en + de 70kg, ainsi que Karen Ott qui s'offre la médaille de bronze chez les -70kg, ont su se démarquer dans leurs catégories respectives. Leurs performances leur ont permis de se qualifier pour le championnat de France individuel Minime du 25 et 26 Mars à Villebon sur Yvette où Léa fait 11ème et Karen ne passe pas le barrage des deux premiers combats malgré une belle combativité. Léa et Karen avaient déjà remporté de beaux podiums cette année lors de diverses compétitions comme au championnat du Bassin Alsacien, ou au Tournoi international de Harnes ou de Thionville.

Grace à leurs investissements et à leurs performances, elles sont ainsi titularisées dans l'équipe départementale minime. Celles-ci sont montées sur la deuxième place du podium à Contrexéville et disputeront les 13 et 14 mai les championnats de France par équipe de département en Auvergne.

À noter que la section Ingwiller de l'ANJ propose également des cours de Judo Adapté, visant les personnes ayant des handicaps mentaux et/ou moteurs. Les cours ont lieu de 18h15 à 19h30 tous les lundis au Dojo d'Ingwiller.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

DOJO Rue du Gymnase 67340 INGWILLER

Contacts : Place Patrice : 0685208065 Président / Chebab Saïd : 0620725594 Directeur Technique

Josse Audrey : 0619795786 Secrétaire ang.ingwiller@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/AlsaceNordJudo

LES BRÈVES DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis le début de l'année, plus de 30 nouveaux lecteurs ont pris leur carte d'adhésion (gratuite) à notre bibliothèque municipale.

Pour le 1er semestre 2023, grâce à une dotation de notre commune, nous avons à nouveau pu acquérir plus de 150 nouveaux ouvrages pour nos lecteurs de tous âges.

L'accessibilité de l'espace "Jeunesse" a été réorganisé, notamment pour les bandes dessinées. D'autres améliorations sont en cours d'études.

Nous avons organisé quelques après-midi "contes pour enfants" grâce à la disponibilité

et au professionnalisme de Madame Marie-Claire Lanno et Cindy. Les enfants sont repartis joyeux et contents d'avoir pu y assister.

D'autres après-midi "Contes" seront organisées, l'information sera diffusée sur les panneaux lumineux de la ville, le site "Facebook" de la ville d'Ingwiller, et des affiches à l'école maternelle.

Pendant la période des vacances scolaires d'été, les permanences de la bibliothèque seront les suivantes :

- Mercredi après-midi de 14 à 16 heures,
- Samedi matin de 10 à 12 heures.

Belle période estivale à nos lecteurs.

L'équipe des bénévoles



NOTRE MARCHÉ DU SAMEDI

Le chantier extérieur de la mairie devrait s'achever rapidement. OUF !

L'espace et la surface seront beaucoup plus grands. Le bel écrin du centre-ville donnera un cachet supplémentaire au marché du samedi matin.

A partir de septembre le marché pourra prendre ses nouveaux quartiers, bien entendu il occupera toujours La Halle, le parvis de l'église mais pourra intégrer la rue longeant la mairie.

L'équipe du marché travaille pour attirer de nouveaux commerçants, en n'oubliant pas ce qui fait sa renommée et son authenticité à savoir : le terroir, la proximité, l'identité, la fraîcheur et le côté artisanal.

Autre piste qui sera explorée à partir de l'automne, tous les premiers samedis du mois pourraient devenir un moment fort d'animation à thème, d'échange et de découverte.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre.

L'équipe du marché vous souhaite un bel été et si vous êtes un ou une habitué(e), venez faire un petit tour au bar du coin pour bavarder et vous rafraîchir.

A bientôt dans le prochain DNI



COMMUNIQUÉS ETUDE NOTARIALE

Suivant arrêté du 26 juillet 2022 publié au Journal Officiel du 5 août 2022, la société d'exercice libéral à responsabilité limitée "Emilie KLEIN et Marion COSSUS, notaires associées" est nommée à la résidence d'INGWILLER, en remplacement de Maître Joëlle RASSER et successeurs de Me HASSLER, WITTICH et KOPF.

Maître Emilie KLEIN et Maître Marion COSSUS ont été assermentées par le Tribunal judiciaire de SAVERNE, le 1er septembre 2022.

Un notaire est un officier public chargé d'authentifier les actes pour le compte de ses clients. Il a également un rôle de conservation des actes et de conseil juridique. C'est un professionnel du droit présent sur l'ensemble du territoire afin d'assurer un service juridique de proximité.

Adresse de l'Etude

Immeuble MOZART 3 rue Grange aux Dîmes à Ingwiller



NOS FEUX D'ARTIFICE

Chaque année à l'occasion des festivités des 13-14 juillet et celles du messti nous vous offrons des instants magiques autour de nos feux d'artifice. Un bon nombre d'entre nos concitoyens se posent régulièrement la question de la pollution atmosphérique qu'ils génèrent. Depuis quelques années, les artificiers tentent cependant de réduire l'impact environnemental des feux d'artifice. RUGGIERI et AM Pyrotechnie (qui nous fait le spectacle du 13 juillet au soir) s'engagent à mettre en œuvre des artifices moins polluants :

AVANT

Recherche et développement d'artifices biodégradables

Suppression des composants polluants non utiles au tir
Système de tir boîtiers déportés et câbles réutilisables

PENDANT

Réduire au maximum l'utilisation de matériaux polluants durant le chantier

APRES

Traiter les déchets par filiale dédiée

Ils s'engagent également dans une opération de « compensation émissions carbone - transport ». Ainsi ils proposent de compenser l'impact CO2 de notre feu en participant, en collaboration avec ReforestACTION, à la reforestation de la planète en plantant des arbres, pour compenser son empreinte carbone.



LA POLICE MUNICIPALE VOUS INFORME

BRUITS DE VOISINAGE - DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

Pour assurer une certaine tranquillité de voisinage le dimanche et les jours fériés, jours de repos pour la plupart, la réalisation de travaux ou de travaux de bricolage est réglementée.

Les travaux à l'origine des litiges durant ces jours-ci, sont souvent liés aux activités du voisinage. A cet effet, vu les dispositions de l'arrêté municipal n° 17/2020, nous vous rappelons que pour préserver la tranquillité du voisinage, il est interdit, le dimanche et les jours fériés, d'effectuer des travaux bruyants, tels que la tonte de la pelouse, l'élagage des arbres, ou le bricolage à l'aide d'outils électriques etc.

NOUVEAUX LOCAUX DE POLICE

Depuis début avril, la Police Municipale a intégré ses nouveaux locaux qui sont désormais situés 89 Rue du Général GOUREAU au sein de l'espace JACOB-LAZARUS. Contrairement à l'ancien poste de Police, ces locaux sont plus spacieux, plus fonctionnels, et plus accueillants. De plus, le poste de Police répond à toutes les attentes en termes d'accessibilité et de sécurité incendie.

Vous pouvez contacter la Police Municipale via les moyens suivants :

Téléphone : 03.67.34.63.06

Mail : police.municipale@mairie-ingwiller.eu

Facebook : Police Municipale d'INGWILLER.

Nous vous accueillons lors des horaires de permanence au bureau : Le mercredi de 13h30 à 14h30 et le samedi de 09h00 à 10h00. En dehors de ces horaires, et en cas d'absence des locaux, vous pouvez nous contacter par téléphone. Sauf intervention en cours, nous reviendrons au bureau dans les délais les plus brefs.



CIRCULATION ROUTIÈRE MODIFICATIF SENS DE CIRCULATION

La rue de l'Asile, de par sa configuration, ne permet actuellement pas aux piétons d'évoluer en toute sécurité, notamment en cas de croisement de véhicules. A cet effet, pour garantir la sécurité des usagers de cette rue, il est nécessaire d'en modifier le sens de circulation et de mettre en place une signalisation adéquate ayant pour but de faire réduire la vitesse des véhicules l'empruntant. Ces modificatifs entreront en vigueur à compter du 07 août 2023, pour une période test d'une durée d'un an.

La circulation sera modifiée comme suit.

La circulation se fera en sens unique dans la rue de l'Asile, (sens Spar / Gare) sur le tronçon allant du N°8 rue de l'Asile à l'intersection Rue de la Gare/Rue des Étoiles. Un cheminement piéton sera matérialisé sur le côté gauche de ce tronçon, afin de permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité. Afin de faire réduire la vitesse des véhicules empruntant cette voie à sens unique, mais également dans le but de sécuriser les intersections, la priorité sera donnée aux véhicules débouchant sur cet axe, par l'implantation de deux panneaux Stop. Le premier sera matérialisé à l'intersection à hauteur du N°8 de la rue de l'Asile, donnant la priorité aux véhicules venant du rond-point rue BELLEVUE. Le second sera matérialisé à l'intersection rue de l'Asile/rue des Étoiles, donnant la priorité aux usagers sortant de la Rue des Étoiles.

La rue de la Gare sera interdite aux véhicules de plus de 3.5T, sauf pour les véhicules de transport de voyageurs se rendant à la gare, ainsi que les véhicules affectés à une mission de service public. Les véhicules de moins de 3.5T, pourront emprunter la rue de la Gare, mais devront, pour accéder au centre-ville, emprunter la rue des Étoiles.

Avant la mise en fonction de ce changement de sens de circulation, une analyse du trafic actuel, par l'implantation d'un radar pédagogique en divers points dans ces rues, sera effectuée, permettant d'obtenir des données telles que le trafic quotidien et les vitesses relevées. Ces données seront comparées à celles relevées une fois le changement de sens de circulation entré en vigueur, afin de s'assurer de l'évolution positive de la situation et de la pertinence du dispositif mis en place. Ces éléments vous seront communiqués à l'issue de la phase test.



Suivez l'actualité de la Communauté de Communes sur Citykomi !

Téléchargez l'application Citykomi sur votre smartphone et soyez informé en temps réel de nos actualités et événements.

PISCINE DE PLEIN AIR

La piscine de plein air située à Ingwiller est ouverte du 1er juin au 31 août tous les jours de 10h à 19h. La saison estivale est riche en divertissements avec de nombreuses activités et animations en plein air proposées pendant ces 3 mois.

☑ Une activité nautique par jour en semaine :

Durant cette nouvelle saison de nombreuses activités sont proposées :

Du lundi au vendredi à 9h15 durant 45 minutes (avant l'ouverture) : Aquapalme le lundi, aquatraining le mardi, gym douce le mercredi, aquatraining le jeudi et aquapalme le vendredi.

☑ Des nouveautés également du 1er juillet au 31 août :

- **Une structure gonflable** de 18 mètres de long est en place dans le parc de la piscine (accès payant : 5€/ heure ou 3€/ 30 minutes)
- **Une activité laser-game** est proposée dans le parc (10 personnes maximum de 7 à 77 ans – tarif supplémentaire : 3€/personne pour 10 minutes). Entre amis ou en famille, cette activité physique donnera l'occasion de se dépenser en s'amusant.

☑ Spectacle Coche sportif

Deux représentations du spectacle « coche sportif » de la compagnie Fabergosse sont organisées samedi 8 juillet à 14h et à 18h à la piscine.

La nouvelle création musicale de Fabergosse met en scène trois personnages dont l'objectif est de proposer aux enfants une activité physique digne de ce nom. Ces coachs sportifs atypiques, attifés de costumes rutilants, font preuve d'un bagou éblouissant qui force l'admiration. Quand l'affaire se gâte au début d'un exercice, les compères se plient en quatre – et c'est peu dire – pour trouver une solution. Et quoi de plus efficace qu'une petite chanson pour combattre les petits tracas ?

Tout public dès 3 ans - Accès libre sans inscription - Tarif : prix d'entrée de la piscine de plein air.

☑ Augmentation des tarifs

De nouveaux tarifs s'appliquent dans les deux piscines à compter du 1er juin (ces tarifs n'avaient pas augmenté depuis 2018). L'augmentation du coût de l'énergie a rendu nécessaire cette hausse.

Prix d'une entrée adulte à la piscine de plein air (3,50 euros). Profitez de nos formules d'abonnement vite rentables : l'abonnement estival pour un enfant de 3 à 8 ans revient à 30 €.

☑ Pratique :

Une petite restauration, un snacking, des desserts et des boissons sont également en vente sur place tout au long de la journée.

L'évacuation des bassins s'effectue à 19h au plus tard.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, la Communauté de Communes se réserve la possibilité d'avancer la fermeture à 18h.

Informations complètes sur le site des piscines :

piscines.hanau-lapetitepierre.alsace



ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE BIENTÔT LA RENTRÉE !

L'école intercommunale de musique de Hanau-La Petite Pierre accueillera ses nouveaux élèves à partir de mi-septembre.

Notre équipe d'enseignants encadre plus de 230 élèves (dès l'âge de 4 ans).

Une grande diversité de cours instrumentaux est proposée : flûte à bec, flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, euphonium, batterie, xylophone, piano, violon et guitare.

☑ Pour les nouveaux inscrits, des permanences et des portes ouvertes se dérouleront du 31 août au 7 septembre :

Permanences : jeudi 31 août de 16h à 18h30 et mardi 5 septembre de 16h à 18h30.

Portes ouvertes, mercredi 6 septembre de 10h à 12h.

Pour les élèves déjà inscrits en 2022/2023, il est important d'utiliser le lien envoyé par mail pour se réinscrire.

FAUCHE TARDIVE À LA SOURIS VERTE

Afin de favoriser la reconquête de la biodiversité, la Communauté de Communes expérimente cette année la fauche tardive à la Grande crèche La souris verte. La fauche tardive consiste à laisser pousser la végétation sur de zones qui ne nécessitent pas d'entretien régulier. En réduisant les opérations de tonte, on agit ainsi pour la biodiversité. Des arbres fruitiers d'essence locale ont également été plantés.



LA VIE À INGWILLER

RETOURS SUR IMAGES

JOURNÉE NETTOYAGE DE PRINTEMPS



CONCERT DE PRINTEMPS DE LA MMI



CONCERT GOSPEL



MARCHE ROSE



SPECTACLE ICH BEKUMM A AFF



LE PRINTEMPS DES ARTISTES



COMMÉMORATION 8 MAI



VISITE MANUFACTURE D'ORGUES KOENIG



CONCERT PERCUSSIONS



FÊTE DE LA MUSIQUE 2023



CONCERT CHŒUR CONCORDIA



LA VIE À INGWILLER

ETAT CIVIL

ANNIVERSAIRES

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2023

8 juillet	BALZER Alfred , 93 ans
11 juillet	CASPAR Gaston , 91 ans
18 juillet	LOEFFEL née BALTZER Madeleine , 91 ans
8 août	BRECHENMACHER née LEICHTWEISS Sophie , 93 ans
26 août	KRIEGER André , 91 ans
26 août	VOLLMER Charles , 91 ans
28 août	KLEIN née MUNSCH Yvonne , 95 ans
12 septembre	LINCKER Frédéric , 90 ans
14 septembre	LEICHTWEISS née PAULE Marguerite , 90 ans
16 septembre	LEICHTWEISS née LOMBARD Alice , 91 ans
21 septembre	SCHERRER née MUNSCH Paulette , 90 ans
29 septembre	HAAS Georges , 95 ans
30 septembre	JAHN Albert , 90 ans

DÉCÈS

JANVIER - FEVRIER - MARS 2023

FISCHBACH née GROSS Frida	
3 janvier 2023 · 92 ans	
SCHERMANN Lucien	
5 janvier 2023 · 74 ans	
SCHILDKNECHT Jérôme	
9 janvier 2023 · 90 ans	
FREYD André	
14 janvier 2023 · 94 ans	
REINHARDT Louis	
14 janvier 2023 · 72 ans	
WEHRUNG née VOLLMER Anne	
21 janvier 2023 · 88 ans	
VELTEN née JAECKEL Marguerite	
23 janvier 2023 · 91 ans	
WEISHAAR Gilbert	
31 janvier 2023 · 62 ans	
PANTER Bernard	
1er février 2023 · 77 ans	
SCHILDKNECHT née BALZER Marguerite	
9 février 2023 · 92 ans	
DIELMANN Jean	
18 février 2023 · 73 ans	
GANGLOFF née KOLB-HEID Emma	
18 février 2023 · 96 ans	
KOHSER née JUND Lydie	
28 février 2023 · 95 ans	
DAGROSA née VINCENZA Anna	
2 mars 2023 · 90 ans	
WAECKERLE Richard	
2 mars 2023 · 85 ans	
BAUMGARTNER Raymond	
18 mars 2023 · 73 ans	
GIESIE Simone	
18 mars 2023 · 95 ans	
SCHNEIDER née DINTZNER Christiane	
21 mars 2023 · 77 ans	

MARIAGES

AVRIL - MAI - JUIN 2023

19 mai	Bertrand BERNHARDT et Sylvie TRSTENJAK
10 juin	Alexandre ABOUT et Anaïs JAEGER
24 juin	Jordan CASPAR et Chloé SITTLER

NAISSANCES

JANVIER - FEVRIER - MARS 2023

RAUECKER WOLFF Lissandro	9 janvier 2023
HOFFMANN WEISS Greeicy	14 janvier 2023
YILMAZ Alp	18 janvier 2023
REINHARDT Jada	5 février 2023
ÖZDEMIR Lale	9 février 2023
SIMON HUNSINGER Elio	14 mars 2023

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUILLET

DEPUIS LE 27 JUIN ET JUSQU'AU 31 AOÛT

Tous les mardis soir 20h Visite de la synagogue

SAMEDI 1ER JUILLET

Soirée tartes flambées – pizzas

organisée par les Sapeurs-Pompiers
à partir de 18h au centre de secours

DIMANCHE 2 JUILLET

Journée pêche avec sanglier à la broche
organisée par l'association Avicole d'Ingwiller
à l'étang de pêche de Sparsbach

MARDI 4 JUILLET

Sortie journée Mouterhouse

Repas tiré du sac
guide D Courtadon 06 87 64 05 73

Réunion du Club Lecture

à 14h30 à l'ESCALE / Gare - organisé par le Club TLL
Renseignements au 06 76 35 53 80

VENREDI 7 JUILLET

Réunion publique "Stammtisch"

à l'Espace Socio Culturel à 19h30
Cordiale invitation à tous

MARDI 11 JUILLET

Sortie ½ journée Menchhoffen – Schillersdorf

avec le CV guide JM Metzger 07 86 35 02 75

JEUDI 13 JUILLET

Festivités du 14 juillet au Parc Public à partir de 19h

Mise à l'honneur des sportifs méritants
Défilé - Feu d'artifice - Buvette et Restauration

VENREDI 14 JUILLET

Cérémonie du 14 juillet au Parc Public à 11h

Apéritif concert par la Musique Municipale d'Ingwiller
Distribution de Wegele aux enfants

DIMANCHE 16 JUILLET

**Marché du Terroir et de l'Artisanat
au Parc Public à partir de 10h**

Apéro-concert avec l'ensemble folklorique Herrenstein
à partir de 11h

Country music avec Texas Sidestep en après-midi
Animations pour les enfants
Restauration midi et soir

VENREDI 21 JUILLET

Sortie journée Obersteinbach – Windstein

Repas tiré du sac
avec le CV guide JC Hetzel 07 70 67 30 43

DIMANCHE 23 JUILLET

Après-midi balade familiale

à thème avec le CV Départ au chalet à 14h

MARDI 25 JUILLET

Petite promenade matinale autour du Bannholz avec le

Club TLL – RDV à 10h au gymnase

Déjeuner Barbecue au restaurant Aux Comtes de Hanau à 12h

Renseignement au 06 76 35 53 80

JEUDI 27 JUILLET

Soirée Dans'Ing animée par le groupe Hopla Swing –

Démonstrations de danses Charleston et Lindy Hop
sous la Halle à partir de 19h - Petite restauration

VENREDI 28 JUILLET

Sortie ½ journée Bastberg

avec le CV guide JG Sohn 06 09 98 74 28

Concert à 20h sous la serre Fritschmann

organisé par GardenRock



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AOUT

JEUDI 3 AOÛT

Soirée Dans'Ing animée par l'Inter groupe du Bas-Rhin
et les Vehrele de Hochfelden
Danses alsaciennes - sous la Halle à partir de 19h
Petite restauration

VENREDI 4 AOÛT

Sortie journée Saverne
Départ lycée du Haut Barr - Repas tiré du sac
avec le CV guide R. Zimmermann, tél. 03 88 89 49 67

MERCREDI 9 AOÛT

Concert Hors les murs dans le cadre du Festival Au Grès du Jazz
de La Petite Pierre avec l'ensemble AEROSWING
à 21h sous la Halle Place du Marché
Dès 19h00 Restauration

VENREDI 11 AOÛT

Sortie ½ journée Rothbach
avec le CV guide F Sohn 06 70 76 78 67

VENREDI 18 AOÛT

Sortie journée Saverne
Repas tiré du sac avec le CV
guide JC Hetzel 07 70 67 30 43
Ouverture du messti au champ de foire
restauration assurée par l'ASI

SAMEDI 19 AOÛT

Messti – Feu d'artifice en soirée
restauration assurée par l'ASI

DIMANCHE 20 AOÛT AU MARDI 22 AOÛT

Messti avec restauration en soirée
assurée par l'ASI

MARDI 22 AOÛT

Grande braderie au centre-ville
en soirée restauration assurée par l'ASI

VENREDI 25 AOÛT

Sortie ½ journée Kirrwiller - avec le CV
guide JM Krener 07 81 72 39 20 y
Concert à 20h sous la serre Fritschmann
organisé par GardenRock

SAMEDI 26 AOÛT

Vente de vêtements et accessoires pour la rentrée scolaire
organisée par l'association "P'tit Déclic-Ressourcerie"
à partir de 8h00 lors du marché hebdomadaire
sous la Halle
Musikfecht organisé par la Musique Municipale d'Ingwiller
sous la Halle Place du Marché à partir de 18h00
Participation de l'Harmonie de Petersbach
et des Surburjer Harzwuet



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

SEPTEMBRE

VENDREDI 1ER SEPTEMBRE

Sortie journée Wangenbourg – restaurant du Windsbourg
avec le CV guide JM Metzger 07 86 35 02 75

MARDI 5 SEPTEMBRE

Promenade avec le Club TLL - RDV à 14h30 au gymnase d'Ingwiller
Renseignements au 06 25 57 15 34

VENDREDI 8 SEPTEMBRE

Sortie ½ journée Ingwiller départ Stand de Tir avec le CV
guide G Knauer 06 85 25 64 25

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

Les 19^{ème} Foulées du Schlembe

à partir de 8h30 au complexe sportif du Bannholz
Inscriptions sur Performance 67

Forum des associations l'après-midi au complexe sportif du Bannholz

Concert dans le cadre du Mini festival de Musique Juive à 16h00
à la synagogue d'Ingwiller

LUNDI 11 SEPTEMBRE

Sortie aux Thermes Caracalla ou shopping à Baden-Baden
avec le club TLL.

Renseignements au 06 76 35 53 80

MARDI 12 SEPTEMBRE

Réunion du Club Lecture à 14h30 à l'ESCALE / Gare
organisé par le Club TLL Renseignements au 06 25 57 15 34

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

15^{ème} Marche gourmande

organisée par l'ASI et les Kahleburjer Lewe

Réservation au 03 88 89 42 27 ou par mail : aux.comtes.de.hanau@wanadoo.fr

VENDREDI 15 SEPTEMBRE

Sortie journée Wingersheim – Houblonnières

Restaurant avec le CV guide G Osswald 06 36 43 76 33

VENDREDI 22 SEPTEMBRE

Sortie ½ journée La Petite Pierre avec le CV
guide F Sohn 06 70 76 78 67

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE

Journée « Sentez-Vous-Sport » organisée par l'ASCADIE

à l'étang de pêche d'Ingwiller à partir de 9h

départ des marches et après-midi animations

Restauration à 12h sur réservation au 06 33 01 26 97

ou par mail : ascadie2@wanadoo.fr

MARDI 26 SEPTEMBRE

Sortie pédestre avec le Club TLL

(circuit à définir) Renseignement au 03 88 89 41 44

VENDREDI 29 SEPTEMBRE

Sortie journée Chemin de fer avec le CV

Wingen-St Louis - Repas tiré du sac

Guide D Courtadon 06 87 64 05 73



INFORMATIONS PRATIQUES



**LE 6 SEPTEMBRE
RÉOUVERTURE
DE LA MAIRIE
AU CENTRE-VILLE**



Ingwiller

**EN DIRECT SUR
VOTRE SMARTPHONE !**
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'été :

- Tous les mercredis de 14h00 à 16h00
- Tous les samedis de 10h00 à 12h00

Les ouvertures habituelles reprendront avec la rentrée scolaire

PERMANENCE DE LA POLICE MUNICIPALE

89 rue du Gal Goureau

Mercredi de 13h30 à 14h30 • Samedi de 9h à 10h

Téléphone : 03 67 34 63 06 pendant les heures de permanence

Hors heures de permanence ou en cas d'absence de la Police municipale vous pouvez laisser une information sur le site

police.municipale@mairie-ingwiller.eu

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ- PASSEPORT

Attention à la date de validité de vos passeport et carte nationale d'identité car les délais de renouvellement peuvent atteindre 2 mois en raison des contraintes de biométrie. En France, la carte d'identité reste valable 5 ans après la date d'échéance. L'établissement de ces documents se fait exclusivement sur rendez-vous que vous prendrez sur le site de la mairie www.mairie-ingwiller.eu

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les samedis de 8h à 12h à La Halle et sur le parvis de l'église protestante. Vous y trouverez fruits, légumes, poulets (rôti ou pas), œufs, fromages, huiles, fruits secs, miels, confitures, brezels, boucherie-charcuterie, gibiers (viande et transformé), poissons, produits traiteur et spécialités italiennes.

BAR DU COIN À LA HALLE

Le Bar du Coin ouvre ses portes chaque samedi matin lors du marché hebdomadaire et vous propose une petite restauration.

Les associations se font un plaisir de vous accueillir tous les samedis matin lors du marché hebdomadaire.

DÉCHÈTERIE

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h (entrée jusqu'à 17h50)

Le samedi de 9h à 18h en continu (entrée jusqu'à 17h50)

Vous y trouverez toutes les informations relatives à la gestion des déchets ainsi que des sachets pour vos poubelles de biodéchets.

L'ESPACE FRANCE SERVICES

Géré par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, l'Espace France Services vous accueille au rez-de-chaussée de l'Ecole intercommunale de musique à Ingwiller. Ce nouvel espace, gratuit et ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques

Espace France Services

4, place du Marché 67340 Ingwiller

Tél 03 69 17 50 03

Email : franceservices@hanau-lapetitepierre.alsace

Horaires d'ouverture

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Mercredi de 9h à 17h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 17h
- Samedi de 8h à 12h

Attention changement d'horaire en septembre, nous contacter

Suivez l'actualité de l'Espace France Services sur Facebook

facebook.com/FranceServicesHLPP

PERMANENCES UNIAT INGWILLER

les 2e – 3e et 4e mercredis du mois à l'Espace France Services

Uniquement sur RDV au 03 88 15 00 05 du mardi au vendredi

POINT D'INFORMATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL HANAU-LA PETITE PIERRE

Transféré au guichet de l'Espace France Services

BUREAU DE POSTE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

et le samedi de 9h à 12h

*L'équipe municipale
vous souhaite un bel été*

